



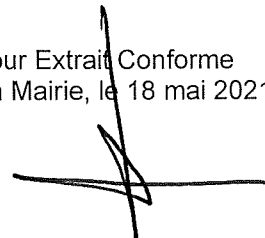
AR PREFECTURE

016-200054047-20210518-2021\_05\_18\_08-DE  
Reçu le 20/05/2021

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la convention relative au fleurissement des pieds de murs ou de façades par les habitants de la commune annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout acte concernant ce dossier.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 18 mai 2021



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

